

Vers des villes plus justes envers les animaux

Par Amandine Sanvisens

« Son regard est si las de traverser les barreaux qu'il ne fixe plus rien. Pour lui, c'est comme s'il y avait un millier de barreaux, et derrière le néant. » (Rilke 1993)

« Vite, quittons cet atèle {primate}, mélancolique démon noir, charmant, qui joint les mains, et prie, sans espoir, derrière les barreaux... » (Colette 1958)

« [...] sous la chaleur caniculaire d'un mois de mai au Jardin des Plantes de Paris, alors que pris d'un malaise soudain je m'étais assis près d'une grande volière non loin du pavillon des fauves où (...) privés de leur raison à force de captivité, les tigres et les lions, sans relâche, des heures durant, rugissaient leurs sombres plaintes. » (Sebald 2002)

Nous avons tendance à penser que c'est à la campagne que vivent surtout les animaux. Pourtant, nombreux sont ceux qui se trouvent au cœur des villes, et pas seulement nos compagnons félins ou canins. Certains sont enfermés dans des zoos ou des fermes pédagogiques pour que nous puissions les regarder, d'autres sont libres mais parfois trop présents à notre goût. Notre société a décidé de détester les uns allant jusqu'à les tuer, et « d'aimer » les autres, ou plutôt de les posséder pour se divertir. La place des animaux en ville est donc synonyme de relation de domination. Nous refusons de les considérer pour ce qu'ils sont : des êtres doués de sensibilité qui veulent jouir de leur vie. Il y a urgence à revoir notre rapport aux animaux en ville.

Les animaux liminaires

C'est l'ouvrage *Zoopolis, une théorie politique des droits des animaux* écrit par les philosophes Sue Donaldson et Will Kymlicka qui pose un qualificatif sur une catégorie d'animaux jusqu'alors invisibilisés : les animaux liminaires. Rats, pigeons, corneilles, canards, poissons, ragondins... les espèces animales qui vivent à nos côtés dans l'espace urbain, sans pour autant être des animaux de compagnie, sont nombreuses. Ni sauvages ni domestiques, ces animaux ont pour point commun d'être directement affectés par nos politiques urbaines et d'être souvent méprisés.

Pour certains, la planification de la mort est institutionnalisée. Nous leur déclarons une véritable guerre, avec un arsenal de méthodes cruelles (anticoagulants, pièges à alcool, gazage...) alors même qu'elles prouvent chaque jour leur inefficacité sur le long terme (Massei 2023; PAZ 2023a). Jusqu'alors, les institutions (mairies, régions, gouvernements...) refusaient de se demander comment faire autrement, notamment sur la question des rats et des pigeons. Mais aujourd'hui, l'idée d'éliminer les animaux dès qu'ils nous dérangent est de plus en plus contestée.

Des villes s'engagent à ne plus tuer les pigeons et se tournent vers des méthodes contraceptives pour limiter leur population (pigeonnier et maïs contraceptifs). Le 8 juin 2023, l'adjointe à la maire de Paris, Anne Souyris, a annoncé la mise en place d'un comité sur la « cohabitation » avec les rats (PAZ 2023b). Cela représente une véritable révolution culturelle : au lieu de tuer sans réfléchir, il est temps d'analyser la situation, d'évaluer l'efficacité des méthodes utilisées et d'en tester de nouvelles. Je ne me

fais pas de souci sur les aspects techniques : nous trouverons des méthodes non létales pour cohabiter avec les animaux dès lors que la volonté politique se manifesterait.

Il est temps que la présence des animaux liminaires soit normalisée. Notre société doit accepter de voir des pigeons dans la rue. Les animaux liminaires sont nés dans l'espace urbain, ils y sont légitimes.

Les animaux captifs

C'est également dans l'espace urbain que depuis plusieurs siècles, nous exhibons des animaux sauvages. Lyon, Besançon, Lille, Montpellier... ces grandes villes françaises possèdent des zoos urbains où de nombreux animaux sont enfermés pour être vus de près. Les animaux sauvages ont des besoins très importants, en termes de territoire, de relations sociales et de modes de vie. Par exemple, les panthères des neiges vivent dans des montagnes enneigées, sont solitaires et parcourent des dizaines de kilomètres par jour. Les animaux sont malheureux en captivité (Collectif 2021; Gsandter 1996; Wenisch 2012).

Mais l'industrie de la captivité met tout en œuvre pour créer un besoin : celui de voir de près des animaux exotiques. À tel point que certains pensent qu'il est indispensable que leurs enfants aillent dans des zoos. Notre société semble oublier que nous pouvons admirer des animaux sauvages en liberté autrement, dans les documentaires ou en visitant les forêts et les rivières.

Les zoos ont mis en place un discours bien rodé sur la conservation des espèces animales. Pourtant, les deux-tiers des espèces d'animaux emprisonnées dans les zoos ne sont pas menacées de disparition (Thierry 2022). De plus, les cas de réintroduction sont rares et anecdotiques. Ne

soyons plus dupes ! En réalité, les zoos présentent des « collections » comme ils le disent eux-mêmes, pour avoir la plus grande diversité d'animaux et vendre des entrées. Les animaux étant des êtres sensibles, ils ne sont pas des timbres qu'on collectionne !

Je suis révoltée qu'on puisse gaspiller des dizaines de millions d'euros d'argent public pour alimenter ce système carcéral. Par exemple, le gouvernement français a baissé le taux de taxes sur les entrées des zoos et il va agrandir les cages des orangs-outans de la Ménagerie du Jardin des plantes au lieu de programmer une transition pour sortir de la captivité animale. Alors qu'en France et dans d'autres pays, une transition s'opère vers la fin des animaux sauvages dans les cirques itinérants, il est indispensable de questionner le système des zoos.

La remise en cause de la captivité animale ne date pas d'hier. Des personnalités (Sidonie-Gabrielle Colette, Rainer Maria Rilke, Winfried Georg Maximilian Sebald...) s'étaient émues du sort réservé, par exemple, aux animaux de la Ménagerie du Jardin des Plantes de Paris. À cela s'ajoute le travail des associations de protection animale, même si elles ne sont pas encore parvenues à gagner la bataille des idées, le discours des zoos étant largement dominant. Des évolutions majeures récentes donnent de l'espoir : le zoo de Strasbourg en a fini avec les animaux sauvages et Nancy a également suivi ce chemin.

Le Canada a, pour sa part, décidé d'interdire la captivité et la reproduction des cétacés, comme les baleines et les dauphins, une demande des groupes de défense des animaux depuis longtemps (La Presse Canadienne 2019). Depuis 2019, quatorze baleines, un dauphin et l'orque Kiska (surnommé l'orque le plus esseulé au monde) sont morts dans les bassins de Marineland en Ontario. En 2022, l'organisme de défense des

animaux Animal Justice a publié la plus grande enquête sur les zoos jamais réalisée au Canada, montrant des souffrances et des privations d'une ampleur inimaginable (Animal Justice 2022). Le projet de loi Jane Goodall vise à donner plus de protections aux espèces sauvages en captivité et à leur reconnaître un certain statut légal (Nickerson 2023). La loi permettrait d'éliminer l'importation, l'élevage et la captivité des éléphants et de restreindre le commerce, la détention et la reproduction de plus de 800 espèces d'animaux sauvages, dont les grands félins, les ours, de nombreux singes, les loups, les otaries, les morses et les reptiles dangereux tels que les crocodiles et les serpents, pour les particuliers et la plupart des zoos.

Conclusion

J'appelle les élu·es des villes et toutes les associations locales à ne pas oublier les animaux dans la fabrication des politiques de la ville. Il est profondément injuste de mettre de côté les animaux qui eux aussi vivent au cœur des villes. Que ce soit les animaux liminaires ou captifs, ils souffrent profondément et meurent massivement. Se battre pour des villes plus justes, c'est inclure les plus faibles, notamment les animaux.

Notice biographique

Amandine Sanvisens a créé l'association française PAZ en 2017. Elle milite pour la cause animale depuis plus de 20 ans, que ça soit dans la rue, sur les plateaux télé ou auprès des politiques. Elle écrit régulièrement des tribunes dans la presse.

Références

Animal Justice, (2022). *Exposed. Crisis of Cruelty in Canada's Zoos*. 5 Novembre [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : <https://animaljustice.ca/exposes/cruelty-in-canadas-zoos>

Collectif de scientifiques, (2021). *La ménagerie du Jardin des plantes de Paris peut-elle se vanter de posséder Nénette, une femelle orang-outan enfermée depuis 1972?*, *Le Monde*. 4 juillet. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/07/04/la-menagerie-du-jardin-des-plantes-de-paris-peut-elle-se-vanter-de-posseder-nenette-une-femelle-orang-outan-enfermee-depuis-1972_6086914_3232.html

Collectif de scientifiques, (2017). *Tribune. Appel à la mairie de Paris pour interdire les animaux dans les cirques*, *Sciences et Avenir*. 17 novembre. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/tribune-appel-a-la-mairie-de-paris-pour-interdire-les-animaux-dans-les-cirques_118412

Colette, (1958). *Bêtes libres et prisonnières*. Paris : Albin Michel.

Dona Idson, S. et Kymlicka, W., (2011). *Zoopolis. A Political Theory of Animal Rights*. Oxford: Oxford University Press (tr. fr. (2016), *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux*. Paris : Alma éditeur).

Gsandter, H., Pechlaner, H. et Schwammer, H. M., (1996). *Guidelines for keeping of wild animals in circuses*. Vienna: Office of the Environmental Commissioner of the City of Vienna. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur: <https://endcap.eu/wp-content/uploads/2013/02/The-keeping-of-wild-animals-in-circuses.-Office-of-the-Environmental-Commissioner-of-the-City-of-Vienna-1997.pdf>

Massei, G., (2023). Fertility Control for Wildlife: A European Perspective. *Animals*. 13(3) [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : <https://doi.org/10.3390/ani13030428>

Nickerson, S., (2023). Canada Tables Bill to Protect Elephants & Great Apes from Captivity (November 23). *Animal Justice*. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : <https://animaljustice.ca/blog/bill-to-protect-elephants-great-apes>

PAZ - Paris Animaux Zoopolis, (2023a). 8 raisons de développer des méthodes non létales de gestion des populations animales. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : <https://zoopolis.fr/decouvrir/les-pratiques/les-methodes-non-letales/8-raisons-de-developper-des-methodes-non-letales-de-gestion-des-populations-animales/>

PAZ - Paris Animaux Zoopolis, (2023b). Conseil de Paris, 8 juin. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=6wkFxp_lqvM&t=4845

La Presse Canadienne, (2019). Ottawa adopte une loi pour interdire la captivité de baleines et de dauphins. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1179816/gouvernement-federal-loi-baleines-dauphins-aquarium-marineland>

Rilke, M. R., (1993). *La Panthère Au Jardin des Plantes* [1902], tr. fr. Jean-Luc Moreau, Anthologie bilingue de la poésie allemande, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade ».

Sebald, W. G. (2002), *Austerlitz*, tr. fr. Patrick Charbonneau, Paris, Actes Sud.

Thierry, N., (2022). Captivité des espèces non menacées dans les parcs zoologiques. Question écrite au Ministre français de la Transition écologique et cohésion des territoires. [Consulté le 10 février 2024]. Disponible sur : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-2886QE.htm>

Wenisch, E., (2012). *Les stéréotypies des animaux élevés en captivité : étude bibliographique*. Thèse d'exercice, École Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT.